Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-077

Convention de mise à disposition d'un local à l'association d'Eure-et-Loir Les Restaurants du Cœur
(Urbanisme)

3.32
Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

L'antenne drouaise de l'association d'Eure-et-Loir Les Restaurants du Cœur actuellement implantée au sein du quartier des Bâtes, 37 rue des Riottes, recherche un nouveau local.
En effet, le local servant actuellement de lieu de distribution et de stockage pour les denrées alimentaires est devenu trop petit au vu du nombre de bénéficiaires qui augmente d'année en année.

La Ville a décidé de mettre à disposition l'ancienne halte-garderie PIROUETTE inoccupée depuis septembre 2024, boulevard de l'Europe qui répond aux critères souhaités par l'association.

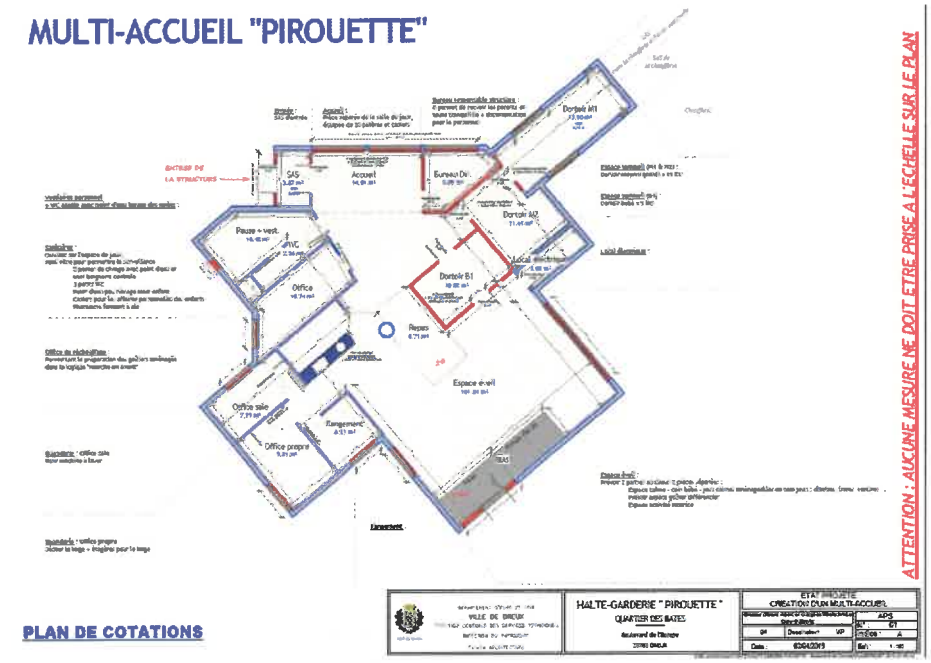

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local,

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

Considérant l'association d'Eure-et-Loir Les Restaurants du Cœur qui est reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992,

Considérant l'antenne drouaise de l'association d'Eure-et-Loir Les Restaurants du Cœur qui est présente sur le territoire depuis 2003,

Considérant le bâtiment de la Halte-Garderie PIROUETTE qui est inoccupé depuis septembre 2024 et est voué à être démoli dans le cadre du NPNRU,

Considérant la visite par les responsables de l'association Les Restaurants du Cœur en date du 29 avril 2025,

Attendu que pour maintenir l'activité de l'association d'Eure-et-Loir, Les Restaurants du Cœur sur le territoire l'occupation du bâtiment de la Halte-Garderie PIROUETTE est consentie à titre gratuit au profit de l'association Les Restos du Cœur pour une durée de deux ans, en contrepartie de quoi, l'association devra poursuivre ses activités de distribution et de stockage de denrées alimentaires.

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment de la Halte-Garderie PIROUETTE à l'association d'Eure-et-Loir Les Restaurants du Cœur, boulevard de l'Europe, 28100 Dreux annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 4 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-077-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025